

Séance du 26 avril 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; RENAUD L. ; COURTOIS A. ; OBLIGIS A. ; BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; LASCAUD A. ; COURATIN E. ; HERVET-GARCIA T. ; GUITTON P. ; PORTENSEIGNE L

ÉTAIENT ABSENTS : HOCDE E : pouvoir à LEMAIRE C.

BROCHERIEUX D : pouvoir à LASCAUD

MOULIN A. : pouvoir à GUITTON P.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUITTON P.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de Compte-Rendu

Approbation du compte rendu du 15 mars 2019 : le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2. Personnel

Délibération n°32 : Contrat Parcours Emploi Compétence : CDD d'un an au 1^{er} juin 2019 avec une durée hebdomadaire à 32/35

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent technique sous Contrat Parcours Emploi Compétence, de douze mois à compter du 1^{er} juin 2019, avec une durée hebdomadaire de 32/35^{ème}.

3. Bâtiments

Délibération n°33 : Travaux logement et archives – devis d'électricité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux d'électricité d'un montant de 283,52€HT pour la pose d'un carillon, d'un détecteur lumière et d'une prise de courant.

Cabinet médical et paramédical

Madame Lemaire fait lecture de la notification de subvention de 64115€ du FDSR. Les travaux doivent impérativement débiter avant le 15 novembre 2019.

D'autres professionnels de santé ont signé un engagement : infirmière, orthophoniste

L'ARS travaille en notre faveur avec un détachement d'un médecin sur l'alliance.

Délibération n°34 : Créances éteintes

Madame le Maire fait part de la demande de M. Vrignon, percepteur, pour l'admission en créances éteintes des dettes de M. XXXX, pour un montant de 3964,79€ La liquidation judiciaire du 27/08/2014 a effacé toutes les dettes de M. XXXX.

Certains conseillers s'insurgent de cet effacement de dettes.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (abstentions de Messieurs Hervet, Meunier, Lascaud), prend acte de cette décision.

4. Voirie

Délibération n°35 : demande de subvention au titre des Amendes de police :

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre de M. Hervet), sollicite une subvention au taux le plus élevé au titre des amendes de police pour les travaux « aménagement sécurité du bourg » qui s'élèvent à 9995€HT.

Chemin de la Grisadière : Madame Lemaire fait part de la demande de M. Charbonnier pour l'aliénation d'une partie du CR20. L'enquête publique a eu lieu en 2004 mais les actes chez le notaire n'ont pas été finalisés. Depuis, un hangar agricole a été édifié sur le chemin en question. Madame Lemaire propose le report de cette affaire afin de rechercher l'enquête publique effectuée en 2004.

Jardin du souvenir : Madame Lemaire fait part des différentes interpellations de M. Gillot sur l'extension du cimetière. Madame Lemaire expose que le terrain a été acquis en vue de la création d'un jardin du souvenir avec pose de columbarium. Elle propose d'associer M. Gilot au projet car ce dernier a peut-être une vision erronée sur la destination de ce terrain. Ce projet sera fait ultérieurement. A ce jour, ces travaux sont à surseoir.

Travaux à l'école : madame Lemaire fait part des recommandations avec un maximum de 24 élèves par classe. Si cette norme entre en vigueur, il faudra envisager des travaux pour la création de classes supplémentaires.

5. PLU

Madame Lemaire fait part de la nécessité de dépôt de déclaration préalable pour les clôtures. Le règlement du PLU déterminera par zone le type de clôture autorisée.

La prochaine réunion de la Commission PLU aura lieu le lundi 6 mai à 09h30 à la mairie pour l'examen du règlement du PLU

6. Intercommunalité

CCGCPR : délégués communautaires

Madame Lemaire fait lecture d'une note de la préfecture sur la reconstitution du Conseil Communautaire. Il doit y avoir 35 délégués pour le droit commun et actuellement, le conseil communautaire en compte 36. Le Conseil Municipal doit délibérer avant le 31 août 2019 pour fixer le nombre de représentants. Si c'est le droit commun qui s'applique, un délégué communautaire serait retiré à Saint Patern Racan, un à Neuvy le Roi et rajout d'un délégué à Saint Antoine du Rocher, en fonction des tranches de population. A défaut d'accord entre les communes, c'est le droit commun qui s'appliquera. Le nombre de conseillers communautaires peut être porté à 40.

CCGCPR : approbation de la CLECT : le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer, le conseil ayant adopté sa délibération avant la validation par le Conseil communautaire (montant identique).

Délibération n° 37 : Approbation du rapport de la CLECT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport. Il adopte le montant de compensation à verser par la commune de Sant Christophe sur le Nais à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée à 97 787,00 € pour la voirie et 12825,00 pour le PLU.

Délibération n°38 : Mise en réseau des bibliothèques :

Madame Lemaire, Maire, rappelle que de la mise en réseau des bibliothèques (Saint-Paterne-Racan, Neuvy Le Roi, Marray, et Bueil en Touraine). Madame Lemaire rappelle la délibération du 27 avril 2018 validant les tarifs fixés par le réseau bibliothèque : Adultes habitant CCGCPR (6 euros) ; Adultes hors CCGCPR (8 euros par an) ; Enfant habitant CCGCPR (gratuit) ; Enfant hors CCGCPR (2 euros)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de modalités de prêts commune aux bibliothèques du territoire : Avec une carte d'emprunteur, possibilité d'emprunter six documents (livres et périodiques), 1 CD et 1 DVD pour une durée de 21 jours.

Pays Loire Nature : Madame Lemaire fait un résumé de la dernière assemblée générale du Pays.

Contrat régional et LEADER : aide pour l'isolation, les entreprises, la biodiversité, le tourisme, (goûter et diner du patrimoine) plan climat air énergie du territoire, économie, isolation, chauffage, mobilité, transport, contrat local de santé, mobil 'âge...

Cavités 37 : Monsieur Meunier, maire-adjoint fait lecture des nouveaux tarifs pour les prestations aux particuliers

1 à 4 entrées : 295€

5 à 10 entrées : 365€

Au-delà de 10 entrées, un devis est établi.

Madame Lemaire rappelle qu'il y a de nombreuses cavités, et plus particulièrement dans le bourg. Certaines cavités peuvent servir d'habitations. Ce syndicat intervient régulièrement pour l'analyse des caves et de leur stabilité.

7. Affaires scolaires

Service d'accueil durant les vacances scolaires de pâques : Madame Lemaire fait part de l'accueil d'élèves durant les vacances (prévue par la directrice) – 4 matinées de 3 heures pendant la 1^{ère} semaine de vacances. 3 enfants sont venus sur les 5 initialement prévus.

Permis internet : les élèves de Cm2 ont passé l'examen du permis internet le 25 avril 2019. Les élèves de Ce2 ont passé le permis piéton. Ces permis concernaient 45 élèves.

8. RGPD

Délibération n°36 : Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Madame Lemaire, Maire, à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

9. Agenda

Repas des anciens : choix du menu :Lotte à l'armoricaine – Joue de Bœuf – Tiramisu aux framboises

Cérémonie du 8 mai – distribution de l'invitation ; le rendez-vous est fixé à 09h30.

10. Affaires diverses

Panneau commémoratif : Madame Lemaire fait lecture d'un mail de M. Larus, remerciant de l'appui apporté par la commune pour la pose du panneau commémoratif des poilus saint-christophoriens, décédés lors de la grande Guerre.

Délibération n°39 : versement d'un don pour la reconstruction de la Cathédrale

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. Hervet Garcia), décide de verser une subvention de 20 euros auprès de la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la Cathédrale de Paris.

Lettre de Madame YYY : Madame Lemaire fait part du courrier de Mme YYY pour l'édification d'un hangar à proximité de son gîte. Le permis de construire a été instruit par les services de la DDT, puis signé par le maire au nom du Préfet et au nom de l'Etat, car la commune n'a pas de document d'urbanisme (PLU). Cette position du hangar est justifiée par la présence de l'armoire électrique EDF.

Cimetière : il est demandé que celui-ci soit ouvert un peu plus tard en soirée. Madame Lemaire rappelle que ce sont les agents techniques qui assurent l'ouverture et la fermeture. Le relai est assuré par les adjoints ou le maire le week-end. Le cimetière sera donc ouvert plus tardivement le week end pour la période d'été.

Travaux routiers : le STA refait le revêtement routier de la rue Saint Gilles et rue de la Souricière entre le 3 juin et le 7 juin 2019.

Rue du Val Joyeux : des essais seront effectués pour signaler le trottoir et la mise en place de feux alternats provisoire. Une réunion des riverains aura lieu par la suite

Stationnement des voitures : le stationnement de certains véhicules entraine des difficultés de circulation rue des Pèlerins. Des miroirs pourraient être installés rue des Potiers et rue des Tanneurs.

Fourniture des repas pour la cantine : Madame Lemaire informe qu'une consultation va être faite auprès de trois prestataires. La consultation porte aussi sur les circuits courts et le recours aux produits locaux.

La séance est levée à 22h25